

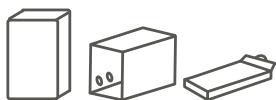
GUIDE DU TRI

Emballages

C'est un emballage ?
Le déposer dans le sac ou bac emballages !



Emballages plastique



Cartonnettes



Emballages métal



Briques alimentaires

- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
- Ne les imbriquez pas dans d'autres emballages, privilégiez plutôt le dépôt en vrac dans votre sac ou bac emballages.
- En cas de non respect des consignes de tri, le Service Déchets se réserve le droit de ne pas collecter les sacs ou bacs en question.



GUIDE DU TRI

Papiers



Journaux - magazines



Publicités - prospectus



Feuilles - enveloppes



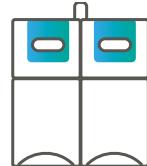
Catalogues - annuaires



Livres - cahiers



Courriers - lettres



- Les papiers broyés doivent être déposés en vrac, sans sac, dans les colonnes d'apport volontaire.
- Les films plastique enveloppant les revues et les cartonnettes doivent être déposés dans les sacs ou bacs emballages.

Verre



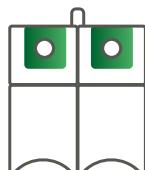
Bouteilles



Bocaux



Pots



- La vaisselle (assiette, verre...) doit être jetée avec les ordures ménagères.

